



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT-025

Déposé le : 12.09.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Le concept jurassien de NEI – Nouvelle Entreprise Innovante. Un outil intéressant pour le Canton de Vaud ?

Texte déposé

Depuis 2013, le Jura a mis en place un outil très intéressant pour son développement économique : le concept de NEI, « Nouvelle Entreprise Innovante ». Grâce à cet instrument fiscal, il s'agit de favoriser l'entreprise, fiscalement et économiquement, mais aussi l'investisseur.

Dans la Loi jurassienne concernant les nouvelles entreprises innovantes, à l'article 2, ces NEI sont désignées comme « une personne morale nouvellement créée qui développe un élément inconnu ou inexploité jusqu'alors dans la profession au niveau du produit, de la technologie, du processus de production ou de la technique de commercialisation, et qui favorise par ce biais l'économie régionale et la création ou le maintien d'emplois qualifiés dans une perspective à long terme ».

En d'autres termes, il s'agit de positionner le canton du Jura, dans les domaines de demain, sans privilégier un secteur particulier, et de créer un « label société innovante ».

Le label en tant que tel n'est pas qu'un nouvel outil de communication, mais surtout un moyen d'encourager l'innovation et la création d'emplois dans la région.

En ce qui concerne l'entreprise, celle-ci bénéficiera d'une exonération fiscale de l'impôt sur le bénéfice et sur le capital sur une période minimale de 5 ans et maximale de 10 ans, à hauteur d'au moins 50%. Le Canton du Jura précise sur son site que l'exonération peut porter tant sur les impôts cantonaux que fédéraux, en fonction du développement de

l'entreprise.

Les investisseurs, quant à eux, verront leur charge fiscale réduite, s'ils investissent au minimum CHF 20'000 par an dans leur propre société ou dans celle d'un tiers.

Le site du Canton du Jura donne un exemple pour un investisseur :

Revenu imposable : CHF 250'000

Investissement : CHF 100'000

Imposition ordinaire : CHF 150'000 au taux de CHF 250'000

Imposition séparée : CHF 100'000 au taux de 2%.

Il s'agit donc d'un instrument très efficace qui privilégie les investisseurs et les entreprises de demain. A cet égard, les entreprises qui peuvent bénéficier de ce statut de NEI sont celles qui : disposent d'un projet dont le développement s'inscrit dans le programme de développement économique, qui ont leur siège et leur administration effective dans le canton, qui ont une partie prépondérante des salaires dans le canton, qui dépensent une partie significative de leurs charges dans des activités liées directement à la R&D et qui favorisent l'économie régionale, etc.

Au vu des éléments présentés ci-dessus sur ce concept de NEI, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- Est-ce que le Conseil d'Etat a procédé à une analyse de ce type d'outil fiscal et économique, en termes de résultats pour le canton de Jura ?
- Est-ce que l'outil de NEI, tel que décrit ci-dessus, a été envisagés par le Conseil d'Etat pour le canton de Vaud ? Et si oui, est-ce que le Conseil d'Etat a planifié la mise en place de certaines de ces mesures ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Manuel Donzé

A nom du groupe PDC-Vaud Libre

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquoze Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Cantone Fabienne
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Crottaz Brigitte	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Germain Philippe
Bovay Alain	Démétriades Alexandre	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Devaud Grégory	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Gross Florence
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Guignard Pierre
Cardinaux François	Donzé Manuel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ruch Daniel
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schelker Carole
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Lohri Didier	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Suter Nicolas
Marion Axel <i>AMS</i>	Radice Jean-Louis <i>J. Radice</i>	Tafelmacher Pauline
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Räss Etienne	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Trollet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Melly Serge <i>Melly</i>	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zwahlen Pierre